

Procès Verbal du Conseil Municipal de Rapale du 17 janvier 2021

Etaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux : Mmes PASQUALINI, FABREGAT, , MM CASU, BURGER, SANCIU, FONDACCI de PAOLI G., FONDACCI de PAOLI J-C, GARATTE P., RAFFAELLI, TOMASINI.

Etaient absent.e.s représenté.e.s : GARATTE Marie-Catherine donne pouvoir à GARATTE Pierre, M. CASU Dominique donne pouvoir à FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

Le quorum étant atteint ;

Monsieur FONDACCI DE PAOLI Guy est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI, Maire de la Commune de Rapale.

Ordre du jour :

1. Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune :

Une présentation détaillée est faite à l'assemblée délibérante. Les membres du conseil municipal approuvent par 11 voix pour et signent la délibération n°2021-001.

2. Attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Il convient de compléter les décisions précédentes en permettant d'attribuer aussi aux personnels non titulaires l'IHTS. . Les membres du conseil municipal approuvent par 11 voix pour et signent la délibération n°2021-002.

3. Composition de la CAO (annule et remplace la délibération n°2020-027 du 26/09/2020) :

Les membres du conseil municipal après qu'une seule liste soit présentée pour élire les membres titulaires et suppléants qui composeront la commission d'appel d'offres. A savoir :

liste :

Candidats titulaires : (3) FABREGAT Emmanuelle, RAFFAELLI Dominique, PASQUALINI Marie-Ange.

Candidats suppléants : (3) GARATTE Pierre, FONDACCI DE PAOLI Guy, CASU Dominique.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, sauf si les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret,

Il est précisé que les candidats suppléants ne sont pas nommément affectés à un titulaire mais sont sollicités par ordre, en remplacement des membres titulaires absents.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des voix pour, décident de ne pas procéder au scrutin secret, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, il est procédé au vote à main levée.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrage exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral : 3

La liste des membres titulaires obtient 11 voix

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

FABREGAT Emmanuelle,

RAFFAELLI Dominique,

PASQUALINI Marie-Ange.

Membres suppléants

Nombre de votants : 11

Nombres de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral : 3

La liste des membres suppléants obtient 11 voix

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

GARATTE Pierre,

FONDACCI DE PAOLI Guy,

CASU Dominique.

Pour faire partie, avec le Maire, président de droit, de la commission d'appel d'offres.

4. Questions diverses :

Eau et assainissement :

Etude d'un nouveau système de facturation de la consommation d'eau et d'assainissement. Des conseillers ont pris contact avec les représentants de certaines communes des environs. Plusieurs solutions sont étudiées, en particulier une tarification de la consommation à l'année avec une variation

des prix au m³ en fonction de la saison et du dépassement d'un certain plafond par famille. Conseil sera demandé à l'agence de l'eau pour savoir ce qui est légal dans ce type de calcul.

Divers :

Le maire propose qu'une lettre d'information soit faite aux Rapalais pour les informer des différents travaux en cours dans leur commune et des projets.

Fin de séance à 11h45